



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DEUG STAPS

Question écrite n° 33640

Texte de la question

Mme Ségolène Royal interpelle M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le problème rencontré par les étudiants de plusieurs filières de l'université de Poitiers et notamment les STAPS. Ils viennent d'apprendre quelques jours avant leurs examens les coupes draconiennes faites dans les postes ouverts aux concours, allant jusqu'à 40 % de moins. L'avenir des jeunes, leur envie de travailler, d'exercer un métier qui leur plaît, doivent être respectés. Dans une région qui perd massivement ses jeunes leur exigence légitime doit être encore plus écoutée. C'est pourquoi elle lui demande de rétablir les postes qu'il vient de fermer et d'ouvrir une négociation sérieuse avec les étudiants.

Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à offrir aux concours des personnels enseignants du second degré pour 2004 s'appuie sur une analyse précise du besoin en professeurs pour la rentrée 2005. Celui-ci est fonction des départs définitifs d'enseignants, notamment en retraite, mais aussi de l'évolution attendue du nombre d'élèves et de l'évolution des formations offertes. Les sorties définitives des corps de professeurs du second degré pour la rentrée 2005 sont estimées à 16 300. Entre 2004 et 2006, la baisse du nombre d'élèves dans le second degré approchera 100 000. La prise en compte de cette baisse pour la rentrée 2005 conduit à une diminution du besoin en professeurs de 4 000. Le nombre de postes offerts aux concours externes et de 3e voie pour 2004 a ainsi été fixé à 12500. Dans la répartition des postes entre disciplines il a été donné priorité aux disciplines centrales des collèges et des lycées, et plus particulièrement à celles présentant des besoins en expansion. A l'inverse, les postes ont été ajustés plus sensiblement à la baisse pour les disciplines dans lesquelles les besoins sont saturés. Pour ce qui est de l'éducation physique et sportive, suite au volume de postes offerts aux concours ces trois dernières années (1 197 à l'agrégation et CAPEPS externes en 2001, 1 372 en 2002 et 1 370 en 2003, auxquels il faut ajouter les 130 postes offerts depuis 2002 pour le 3e concours, et les 311 postes ouverts ces trois dernières années aux concours réservés) la discipline est aujourd'hui très largement excédentaire en titulaires. A ce constat s'ajoute un niveau de départ à la retraite faible dans cette discipline compte tenu de la pyramide des âges (moyenne d'âge : 40,4) et une affectation des enseignants d'EPS principalement dans les collèges (plus de 60 %), établissements dans lesquels les effectifs d'élèves subissent la plus forte baisse. Cette situation est confirmée par le niveau de demande exprimée par les académies pour l'année 2004. Celle-ci passe de 1 536 en 2003 à 812 pour la rentrée 2004, soit une baisse de 47 %, et ne représente plus que 48 % des 1 676 nouveaux titulaires à affecter à la rentrée. Aussi, un fort surnombre est-il attendu au cours de l'année scolaire 2004-2005, malgré la baisse des postes offerts.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Royal](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33640

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2004, page 1161

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2680